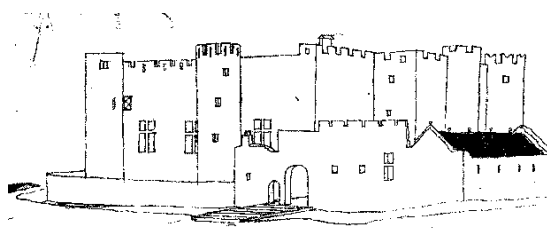


OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix
Eté 2007



Le mot du Maire

Chers Olloisiennes et Olloisiens, chers amis,

La première surprise de cette année 2007 se trouve dans le résultat (provisoire) du recensement effectué par l'INSEE en janvier dernier. Nous sommes désormais 300 olloisiens, ce qui représente depuis 1999 plus de 70 nouveaux habitants, soit plus de 30% d'augmentation de notre population municipale !

Cette augmentation était déjà perceptible les années précédentes avec la croissance du nombre d'enfants scolarisés et des inscrits sur les listes électorales, la forte augmentation de la consommation d'eau et du volume des déchets collectés. Elle n'était cependant pas attendue à un tel niveau et elle suscite d'ores et déjà un certain nombre d'interrogations pour l'avenir. Si le nombre de nouvelles constructions, est, sommes toutes, resté raisonnable, l'évolution du patrimoine bâti existant a été marquée par de très nombreuses mutations : des logements vacants, des résidences secondaires ou même des granges ont en effet été réhabilitées ou transformées de façon très rapide en résidences principales.

Ce mouvement semble vouloir se poursuivre, et l'on peut se demander, si nous n'arrivons pas à maîtriser le processus engagé, où il nous conduira dans les 10 ou 15 ans à venir : 400, 500 voire 600 habitants. Mais est-ce réellement maîtrisable ? Si l'ouverture à l'urbanisation des terrains constructibles est bien encadrée par le POS (que certains trouvent déjà trop restrictif !), nous assistons à la mutation du bâti existant, sans véritablement pouvoir en fixer le rythme. Bien que ce « parc » de maisons potentielles ne soit pas inépuisable, il reste encore à d'importantes potentialités encore inexploitées à ce jour.

Inévitablement, cet afflux important de population nouvelle posera des problèmes, notamment en termes d'équilibre des populations, de desserte en eau et de traitement des effluents qu'il faudra bien adapter à cette nouvelle donne.

L'accueil scolaire, comme le traitement des déchets semblent assez facile à adapter, compte tenu des accords passés avec le SIVOS et le SICTOM des COUZES. Par contre le conseil municipal se doit d'être vigilant sur les effets induits par la croissance de la population sur les finances communales, ces effets se traduisent sur le budget plutôt avec une augmentation des charges qu'avec une augmentation des recettes.

La seconde nouvelle de cette année est bien sûr dans les élections. Nous ne pouvons que nous réjouir du civisme des Olloisiens avec le taux de participation record aux deux tours de l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections législatives.

Enfin, cette année verra l'achèvement de la traverse l'inauguration étant prévue pour le Samedi 7 juillet 2007.

La commune d'OLLOIX a été retenue par le Conseil Général au titre des villages remarquables ayant fait l'effort de concilier l'aménagement et la mise en valeur des bourgs avec le développement touristique : plusieurs gîtes, ou chambres et table d'hôtes vont prochainement ouvrir sur la commune qui viendront renforcer l'activité touristique particulièrement dynamique portée par la Maison de la Monne et les gîtes existants.

La mise en valeur de nos espaces publics, du bâti existant comme des paysages que comprend notre territoire profite évidemment à l'activité touristique, mais, elle sert avant tout les Olloisiens eux-mêmes qui en tirent tous bénéfices : pour leur pratique et usages quotidiens comme au niveau de la valorisation de leur propre patrimoine.

Le Maire, Bernard Faye



La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi après midi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Le secrétariat sera fermé du \$\$\$\$ au \$\$\$

Tél : 04 73 39 32 13

Fax : 04 73 07 04

Site internet : www.olloix.fr

Courriel : olloix@wanadoo.fr

Permanence de Monsieur le Maire

Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois, Monsieur le Maire assure une permanence en mairie, de 17 h à 19 heures. (Prendre un rendez-vous auprès du secrétariat)

Médiathèque

L'antenne de la médiathèque en réseau de la communauté de communes « Les Cheires » est ouverte tous les mardis de 16h à 18h ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10h à 12h. La plupart des ouvrages sont renouvelés une fois par trimestre par le bibliobus de la bibliothèque départementale de prêt. On y trouve des livres de toute sorte, des CD audio, des bandes VHS ainsi que quelques DVD vidéo.

Cérémonie du 8 mai

C'est par un temps maussade et un peu frais que s'est déroulée, au monument aux morts, la traditionnelle cérémonie du 8 mai. Cette cérémonie s'est clôturée salle du préau autour du pot de l'amitié offert par la mairie.

Le CCAS et le Repas des anciens

Le dimanche 20 mai 2007, à la Maison de la Monne, a eu lieu le repas des anciens que la municipalité, par l'intermédiaire du CCAS, offre chaque année aux aînés de la commune. Cette année il était placé sous le signe du soleil et des îles avec la cuisine créole. Dans une ambiance sympathique et joyeuses les convives ont pu apprécier des plats savoureux préparés par Gilles assez inhabituels pour les anciens d'Olloix : boudins créoles, purée d'igname, colombo de poulet...





L'école

A St-Saturnin, la construction des nouveaux locaux du groupe scolaire du Sivos avancement selon le calendrier prévu. Ils devraient être livrés fin août pour la prochaine rentrée scolaire. L'école intercommunale, « l'école de la Monne » pourra donc accueillir en septembre prochain tous les élèves d'Olloix de Cournols et de St-Saturnin.

La population d'Olloix

Le recensement à Olloix

La population d'Olloix a été recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007. A part un ou deux irréductibles tous les habitants se sont prêtés de très bonne grâce à ce recensement en réservant un accueil sympathique à Line Rochet, notre agent recenseur.

Les résultats de ce recensement ne seront publiés officiellement qu'en 2008, on peut cepen-

nant, à partir des premiers résultats connus, estimer la population d'Olloix actuelle à 300 habitants. Depuis le dernier recensement de 1999 Olloix a vu sa population augmenter de 70 habitants. Cette importante augmentation, surtout si elle se poursuit au même rythme dans les prochaines années, n'ira pas sans poser des problèmes nouveaux dont il faudra bien tenir compte dans l'avenir.

Le budget de la commune

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est de 213 094 €, il permet de dégager 32 743 € pour alimenter la section d'investissement

Section d'investissement

elle s'équilibre à 419 672 €

Les dépenses principales prévues sont :

- le solde de l'opération d'aménagement de la Place du Lavoir ,
- l'aménagement de la médiathèque et de la mairie, qui pourront commencer vers la fin de l'année.

En recettes sont prévues :

- les subventions non rentrées en 2006 sur la Place du Lavoir et l'opération traverse.
- les subventions pour l'opération médiathèque mairie

Budget de l'eau :

Le budget primitif de l'eau s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 35 721 euros, dont 7 328 virés à la section d'investissement
- en section d'investissement à 31 712 euros, correspondant en dépenses à la poursuite du programme de mise en eau des fontaines dans la seconde tranche de

la traverse, et à l'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation.

- Pour la 1ère fois, les frais de personnel correspondant au service de l'eau sont pris en compte dans l'élaboration du budget.

Budget de l'assainissement :

Le budget primitif de l'assainissement s'équilibre :

en section de fonctionnement à 23 319 euros, qui permettent de dégager 628 euros pour la section d'investissement.

en section d'investissement, le budget s'équilibre à 32 165 euros, dont 13 575 euros pour la mise à jour du schéma d'assainissement et le diagnostic réseaux correspondant.

En recettes, par une subvention de 8 512 euros attendue sur l'étude diagnostique et le schéma d'assainissement.

Le budget du CCAS

Le budget primitif du CCAS est uniquement en section de fonctionnement. Il s'équilibre à 5 426 euros, les recettes proviennent essentiellement du budget principal et les dépenses destinées aux festivités de fin d'année pour les plus jeunes et les aînés du village.

Les travaux

La fin de la traverse



Les travaux de la traverse se sont enfin achevés avec une réception des travaux prononcés le 2007. Pour autant les dysfonctionnements constatés tant sur les fontaines que sur les venues d'eaux anormales dans les caves ont fait l'objet de réserves que l'entreprise s'est engagée à lever avant l'été.

Le règlement financier de l'opération s'effectue sans aucune plus value pour la commune, les travaux supplémentaires ou imprévus étant compensés par les pénalités de retard ! Les subventions attendues rentrent normalement avec un certain retard et un paiement différé qui provoquera un décalage d'une partie du FCTVA.

Pour autant, des travaux restent à engager pour parfaire le travail accompli : il s'agit de :

- de l'aménagement de la place de la Cure (dont le foncier n'est toujours pas maîtrisé par la commune)
- de la réfection du mur de soutènement de la rue de la GAPADE
- des travaux d'assainissement prévus sur le secteur de la Croze et de la Charreyrade concernant le report des eaux plu-

viales sur le Ris et la réfection des déversoirs d'orages.

Mediathèque et mairie

Le maire a déposé trois nouvelles demandes de subventions concernant la réalisation des travaux dans la mairie tant pour l'aménagement de la médiathèque que pour l'amélioration des locaux du préau et du hall d'entrée. Jean Marc JUILHARD a fait savoir qu'il attribuait 10 000 euros au titre de sa réserve parlementaire pour ces travaux.

Par ailleurs, le maire a demandé à l'architecte de lancer la consultation d'entreprises en prenant en compte certaines modifications ou améliorations demandées par des membres du Conseil ou des associations.

Si tout se passe bien, les travaux pourraient être entrepris à partir de l'automne pour permettre une fin des travaux avant l'été 2008.

L'organisation du chantier permettra une parfaite continuité des activités associatives, et bien sûr de la vie municipale.

Autres travaux :

Les travaux de renforcement de l'eau potable à réaliser rue du Puy d'Ozenne ont été attribués à l'entreprise SADE qui devraient les réaliser pour cet été.

Les gîtes communaux ont subi une visite de contrôle effectuée du Relais des Gîtes de France et de l'ADDT. Le classement en 3 épis est confirmé pour les 5 ans à venir. Quelques petites améliorations ont été demandées qui seront effectuées d'ici la fin du mois de juin.

L'assainissement à Olloix

Rappel historique :

Un réseau unitaire (mélangeant eaux pluviales et eaux usées) avait été réalisé par les anciens à la fin des années 1950, mais, sans aucun dispositif de traitement des eaux comme c'était presque toujours le cas à cette époque. Les eaux usées non traitées s'évacuaient pour partie vers la Monne, par le ruisseau de la Gore et pour partie vers la Couze Chambon par le ruisseau de la Bournat.

En 1990, une première étude confiée aux services de la Direction de l'Agriculture envisage la

construction d'une lagune pour traiter l'ensemble des eaux de la commune (eaux usées et pluviales du bourg, du lotissement du Loup et de Grandchamp). Cette proposition va cependant rencontrer un certain nombre d'obstacles : incertitude sur le risque d'odeurs vis à vis du lotissement, longueur très importante des collecteurs à réaliser pour rejoindre le site de la lagune, impossibilité de respecter l'arrêté préfectoral du 5 mai 1954 fixant les modalités d'alimentation d'eau potable depuis St Nectaire et nous engageant à restituer l'eau consommée à la Monne et surtout l'impos-

sibilité d'atteindre les objectifs de qualité des eaux par ce dispositif de traitement.

Après une seconde étude confiée en 1996 au bureau CEH, cette première idée est abandonnée au profit de stations de traitement plus proches des sources de pollution, adaptées aux types d'eaux à traiter et garantissant l'absence totale d'odeurs. Un premier schéma général d'assainissement est élaboré dès la fin de l'année 1995 en même temps que le Plan d'Occupation des Sols. En concertation avec les services administratifs et le Conseil général, ce schéma fixe les zones raccordables aux futures stations, le nombre d'équivalents habitants qui conditionne le volume d'effluents à traiter et bien évidemment la localisation précise de ces stations. Ce schéma est approuvé par le conseil municipal le 14 juin 1996; il est ensuite intégré dans le Plan d'occupation des sols au titre des annexes sanitaires.

La réalisation des stations de traitement :



La station du bourg est prévue pour 250 équivalents habitants. Localisée à la Croix de Bâle, elle est conçue pour traiter le réseau unitaire de la plus grande partie du bourg sous deux conditions :

- que les extensions du bourg soient toutes conçues en séparatif, (c'est-à-dire sans collecte des eaux pluviales) de façon à ne pas augmenter le volume des eaux pluviales déjà collectées dans le réseau existant
- que des déversoirs d'orages soient réalisés dans le bourg et en tête de station pour rejeter au ris la majeure partie des eaux pluviales.

Cette station rejette, en outre, ses effluents traités au bassin versant de la Monne.

La station du lotissement est prévue pour 50 équivalents habitants : elle est dimensionnée pour recevoir de façon exclusive des eaux usées, après traitement les effluents rejoignent le bassin versant de la Couze.

La station de Grandchamp, identique à celle du lotissement, est, elle aussi dimensionnée pour 50 équivalents habitants et reçoit exclusivement des eaux usées qui se rejettent également, après traitement, vers la Couze. Son fonctionnement prend en compte le raccordement futur du hameau de la Fontaine par un système de collecte en séparatif.

En fonction des surfaces nécessaires pour aménager les stations les terrains sont négociés en 1997 et 1998 puis achetés par la commune. Les stations sont réalisées en 1998 et 1999, en même temps que le réseau séparatif de Grandchamp et que la réfection ou la création des déversoirs d'orages du bourg.

Dans les années suivantes, toutes les extensions du bourg sont équipées par des réseaux séparatifs : ce sera le cas de la rue du Verger en 1999, du secteur du Font d'Olloix en 2000 (initialement prévu en assainissement individuel), du hameau de la Fontaine en 2002, et même d'une certaine maison isolée en haut du bourg en 2004 jusqu'à là non raccordée à l'égout.

Un fonctionnement insatisfaisant :

Le fonctionnement de ces stations va cependant montrer assez vite certaines faiblesses : celle du bourg, tout d'abord puis, quelques années plus tard, celle du lotissement. Les plateaux filtrants se colmatent peu à peu ce qui, dans un premier temps, est mis sur le compte d'une mauvaise granulométrie des sables employés : la station du bourg sera même refaite (gratuitement) par le groupement d'entreprises concerné. Mais peu à peu le doute n'est plus permis, les stations sont défectueuses, des analyses plus fines s'imposent pour trouver la véritable cause des dysfonctionnements.

Pour la station du lotissement deux phénomènes en se conjuguant semblent mettre à mal le bon fonctionnement de la station : contrairement aux plans de l'époque, le réseau séparatif du lotissement s'avère «très incomplètement séparatif», car, seules les eaux pluviales de la chaussée sont collectées de façon indépendante : les eaux pluviales des toitures et celles collectées sur les parcelles privatives se mélangent aux eaux usées. Le déversoir d'orage construit en amont ne suffit donc pas à éviter le colmatage progressif du plateau filtrant (surcharge hydraulique). La seconde raison provient du nombre de maisons, donc d'équivalents habitants aujourd'hui raccordés sur la station : la capacité initiale (50 équivalents habitants) est déjà dépassée et le plateau filtrant n'est donc plus suffisant pour le volume d'effluents correspondant (surcharge en pollution).

De plus grandes difficultés pèsent sur la station du bourg : d'une part, un volume anormal d'eaux parasites (en accroissement constant) est constaté dans le réseau, ce qui compromet le fonctionnement normal de la station et d'autre part le volume d'effluents semble également excéder la capacité de traitement de la station (250 équivalent habitants). Il faut donc réagir et trouver des solutions pour résoudre ces difficultés.

L'assainissement de la CROZE et de la CHARREYRADE

La programmation des travaux d'aménagement de la CHARREYRADE, nécessitait, au préalable, de faire le point sur l'ensemble des réseaux. Conformément au schéma initial, l'assainissement en séparatif du secteur de la CROZE, situé en amont était prévu : dès novembre 2004 après avoir négocié les autorisations de passage des canalisations avec les propriétaires concernés le conseil municipal a engagé les études de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

C'est, dans cette phase d'études que le bureau SAUNIER Environnement a mis en évidence la présence d'importantes arrivées d'eaux parasites dans ce secteur.

Parallèlement, la présentation du dossier de subvention au Conseil général en 2005, va se heurter à une autre difficulté d'ordre administrative : le Conseil général a décidé de lier les aides financières qu'il apporte sur les réseaux de collecte à deux conditions :

- que la commune dispose d'un « diagnostic technique » sur les réseaux d'assainissement, respectant un cahier des charges type

- que la commune ait réalisé un schéma d'assainissement « opposable » c'est-à-dire approuvé après une enquête publique spécifique.

Diagnostic et nouveau schéma d'assainissement

Ces deux dernières conditions n'étant pas remplies, et l'aide du Conseil général étant indispensable, la commune sollicite donc le Conseil général et l'Agence de bassin pour l'aider financièrement à réaliser d'une part le diagnostic en question et d'autre part la mise à jour du schéma d'assainissement réalisé en 1997 et sa mise à l'enquête publique. Ces aides étant, enfin obtenues fin 2006, le Conseil municipal, après mise en concurrence, charge de cette mission le bureau SAFEGE Environnement qui, en avril 2007, remet à la commune un diagnostic précis des réseaux .

Les premières conclusions sont édifiantes : le volume des eaux parasites est évalué précisément et les venues d'eaux sont parfaitement localisées : le réseau existant (unitaire) du secteur de

la CROZE situé entre le haut du chemin du Verger et la place de la Charreyrade collecte à lui seul 45% des eaux parasites, celui de la CHARREYRADE , situé entre la Place de la Charreyrade et le bas du chemin de la CROIX de LOCHES également 45%, le reste étant localisé en amont de la rue des 3 puits au niveau de la rue du Puy d'Ozenne.

Des passages caméras à venir devraient venir confirmer ces premières conclusions et localiser très précisément où se situent les entrées d'eaux parasites et donc indiquer les travaux à réaliser.

La deuxième partie de ce travail consiste à mettre à jour le schéma d'assainissement : Une fois, l'assainissement de la CROZE réalisé, la plus grande partie des habitations de la commune sera raccordée à un dispositif d'assainissement collectif. Mais le dimensionnement des stations doit être recalculé en imaginant l'évolution possible de la population raccordée à chaque station.

Un travail a donc été entrepris par les élus et le bureau d'étude pour calculer pour chaque station :

- les terrains constructibles situés sur chaque bassin versant ou ceux pouvant faire l'objet d'une urbanisation ultérieure.
- les maisons vacantes ou les résidences secondaires risquant d'être réhabilitées en résidences principales
- les granges ou anciens bâtiments d'exploitation pouvant se transformer en maison d'habitation.

En effet, c'est précisément la densification du bourg et l'accueil de nouveaux habitants dans le bâti ancien, qui explique que le dimensionnement initial de la station du bourg n'est plus adapté.

L'on reprochera probablement à l'ancienne équipe municipale d'avoir vu trop « court » en n'anticipant pas suffisamment l'explosion démographique que nous constatons aujourd'hui. Mais qui, dans les années 90, aurait imaginé un tel développement pour Olloix ! À l'époque, nous recevions à peine 1 permis de construire par an. Aucun terrain ne se vendait et les maisons vacantes ayant fait l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ne se rénovaient que très lentement. Pour 227 habitants, recensés en 1999, les stations avaient été dimensionnées pour 350 équivalents habitants, ce qui semblait donner des marges d'évolution largement suffisantes !

L'adaptation des réseaux de collecte et des stations de traitement.

Quel sera demain le rythme d'évolution de la population communale ?

La « réserve » de terrains constructibles prévue au Plan d'Occupation des Sols est relativement limitée : évidemment certains propriétaires s'en plaignent et voudraient bien une extension de ces zones. Pour autant, l'enquête réalisée auprès des habitants en 2003 avait nettement montré une volonté forte de limiter le développement de la commune en envisageant même un plafond de population. La prochaine équipe municipale devra donc être très attentive à cette préoccupation, qui devra faire place à une large concertation.

La « réserve » que constitue le bâti ancien est plus importante et la commune ne peut guère maîtriser son évolution.

Les différents scénarios effectués font apparaître des hypothèses de croissance plus ou moins forte, selon l'évaluation des terrains rendus constructibles telle que résumée dans le tableau ci-dessous.

Pour les réseaux de collecte, la mise en séparatif du réseau de la CROZE devra être suivi d'un programme de réparation des collecteurs parallèles au ris dans le secteur aval de la CHARREYRADE. Ces deux opérations devraient permettre à la station du bourg de fonctionner de manière satisfaisante.

Mais les stations du bourg et du lotissement devront aussi être modifiées principalement au

niveau de leur dispositif de filtration, pour prendre en compte l'augmentation des volumes d'effluents à traiter. Cependant, les équipements existants en amont des plateaux absorbants les fosses de décantation, ou les déversoirs d'orages par exemples, pourront être conservés tels quels.

Le dispositif de filtration devra être rendu plus performant, peut être avec une nouvelle génération de bassins filtrants, et probablement étendu en surface, ce qui risque de poser à nouveau des problèmes d'acquisition foncière.

Seule la station de Grandchamp, ne devrait pas être modifiée.

La fin de l'étude en cours devrait permettre de préciser la nature des travaux à réaliser et de les inclure dans le nouveau schéma d'assainissement qui devrait être mis à l'enquête publique à l'automne 2007.

C'est seulement après la clôture de cette enquête que le programme de mise en séparatif de la CROZE pourra être soumis à l'approbation du Conseil général ouvrant ainsi la voie à la réalisation de l'aménagement de la place de la CHARREYRADE.

Informations diverses

La divagation des chiens

En date du 16 mai 2007 M. le Préfet du Puy-de-Dôme rappelle aux maires l'obligation qui leur est faite de faire respecter rigoureusement la réglementation relative aux chiens. Dans cette lettre est rappelée la réglementation pour les chiens dangereux de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie qui doivent impérativement être déclarés en mairie il rappelle également les mesures à prendre vis-à-vis des chiens dangereux quelle que soit la race ; enfin sont données les dispositions que peut prendre le Maire pour empêcher la divagation des chiens :

Conformément à l'Article L.211-23 du Code Rural, est considéré en état de divagation, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde de troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître ou se trouve hors de portée de voix

L'eau potable à Olloix

Comme vous le savez certainement c'est la commune d'Olloix qui gère elle-même, par l'intermédiaire d'une régie municipale, le réseau d'eau potable. Ce que vous ne savez peut-être pas c'est que cette eau qui est prélevée au captage du Regarderet au pied des Monts Dore possède les mêmes qualités que des eaux en bouteille que l'on peut acheter dans le commerce.

de celui-ci, ou encore qui s'est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres, ainsi que tout chien abandonné et livré à son seul instinct.

Le Maire peut, en application de l'Article L.211-22 du Code Rural, prendre toute disposition propre à empêcher la divagation des chiens. Il peut ordonner en particulier que les chiens soit tenus en laisse ou muselés. Il prescrit que tout chien errant qui sera saisi sur le territoire de la commune sera conduit en fourrière. Si le chien n'est pas réclamé par son propriétaire dans les huit jours, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Les frais de garde sont à la charge du propriétaire du chien.

Comme l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau d'Olloix est analysée plusieurs fois par an et sa composition chimique et bactériologique vérifiée par un laboratoire de l'Université d'Auvergne agréé par la DDASS. Ces analyses, que l'on peut consulter en mairie, permettent de comparer l'eau d'Olloix aux eaux que l'on trouve dans le commerce.

L'eau potable

L'eau potable est distribuée au robinet partout en France chez les particuliers, c'est une eau que l'on peut boire sans risque pour la santé qui répond à des normes sanitaires établies par une réglementation nationale. L'eau du robinet provient généralement de captages, comme c'est le cas à Olloix, de sources, de prélèvements dans des rivières ou dans la nappe phréatique. Ce qui fait débat c'est d'une part la teneur en chlore qui donne une odeur d'eau de Javel désagréable au goût et la teneur en nitrates nuisibles à la santé.

Les eaux en bouteille

L'eau que l'on achète en bouteille dans le commerce est classée en trois catégories :

* l'eau de source vendue autour de 20 centimes la bouteille, c'est le cas de l'eau vendue sous la marque Cristalline.

* l'eau de source de montagne dont la source doit être située à plus de 500m d'altitude : c'est le cas de la source du Grand Barbier dans les Monts Dore que l'on trouve dans le commerce sous la marque de distributeur "Champion" vendue autour de 40 centimes la bouteille

* l'eau minérale, parfois gazeuse, avec une composition chimique bien définie agréé par le ministère de la santé vendue autour de 80 centimes la bouteille, c'est le cas de l'eau de Sainte-Marguerite qui provient d'une source située sur la rive droite de l'Allier à 2 km en amont du confluent de la Monne et de l'Allier.

L'eau d'Olloix

L'eau du robinet à Olloix est une eau de source de montagne, elle provient de la source du Regarderet elle a une composition très voisine de l'eau du Grand Barbier vendue en bouteille par l'enseigne "Champion".

Sa très faible teneur en nitrates fait qu'elle est parfaitement bien adaptée aux nourrissons

La dureté de l'eau

La dureté se calcule en "degrés français" (°F). 1 °F correspond à 4 mg de calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre d'eau. L'eau d'Olloix, de dureté, 2,2°F, est très douce, ce qui présente de nombreux avantages : elle convient très bien, par exemple, à la préparation du thé ou du café, au lavage du linge en utilisant peu de lessive (les adoucisseurs d'eau sont complètement inutiles à Olloix, les lessives anti-calcaire également).

Les eaux très douces ne conviennent pas très bien aux réseaux où il y a des tuyaux de plomb

car elle l'attaque en donnant des sels néfastes à la santé ; heureusement à Olloix il n'y a pas du tout de conduites en plomb et nous ne sommes pas concernés par ce problème. Il serait ridicule d'ajouter du calcaire à l'eau pour ensuite, dans les lave-linge, utiliser des produits anti-calcaire assez polluants.

Le chlore

La réglementation oblige à traiter l'eau potable avec du chlore pour détruire toutes les bactéries. Cette obligation ne concerne pas les eaux en bouteille qui peuvent, dans certaines limites, contenir quelques bactéries. A Olloix la bonne qualité de la source fait que la chloration est très faible, elle est à peine perceptible, cependant, si vous êtes très sensible à cette odeur et que vous la trouvez désagréable, il suffit, pour s'en débarrasser de laisser quelques temps à l'air libre l'eau préalablement tirée pour que le chlore, très volatil, disparaisse par évaporation.

Le trop plein



Dans un réseau de distribution d'eau potable la ressource, le prélèvement à la source, doit toujours être supérieure à la consommation ; l'excédent est ensuite rejeté et rendu au réseau hydrographique c'est à dire à la Monne pour Olloix ; ceci est d'ailleurs une exigence du cahier des charges qui autorise la commune à prélever de l'eau aux sources de la Monne à condition de la rendre à la rivière après usage. Il ne faut donc pas considérer le trop-plein comme de l'eau perdue et par conséquent gratuite mais comme une source secondaire, le trop-plein ne doit surtout pas être utilisé comme une aire de lavage des voitures ce qui conduit à polluer la rivière

	Normes	Eau d'Olloix	Grand Barbier	Cristaline	Contrexéville	Evian	Volvic
Dureté	<50 °F	2,2°F					5,2°F
Calcium	Pas de norme	4,3 mg/L	4,1 mg/L	72,2 mg/L	486 mg/L	78 mg/L	9,9 mg/L
Magnésium	<50 mg/L	1,20 mg/L	1,70 mg/L	9,6 mg/L	84 mg/L	24 mg/L	6,1 mg/L
Sodium	<150 mg/L	2,7 mg/L	2,7 mg/L	1,7 mg/L	9,1 mg/L	5 mg/L	9,4 mg/L
Potassium	<12 mg/L	0,8 mg/L	0,9 mg/L	2,4 mg/L	3,2 mg/L	1 mg/L	5,7 mg/L
Acidité : pH	6,5 à 9	6,8	7,3				7
Chlorures	<200 mg/L	1,1 mg/L	0,9 mg/L	<1 mg/L	10 mg/L	4,5 mg/L	
Sulfates	<250 mg/L	0,6 mg/L	1,1 mg/L	137 mg/L	1187 mg/L	10 mg/L	6,9 mg/L
Nitrates	<50 mg/L	0,9 mg/L	0,8 mg/L	0,8 mg/L	<1 mg/L	3,8 mg/L	6,3 mg/L
Chlore total	Pas de norme	0,07 mg/L	-				

La vie des associations

Faits d'hiver et de printemps 2007 d'Olloisirs



10 Mars : Carnaval sur le thème du Jardin suivi d'une soirée Crêpes

Les enfants ont fabriqué et brûlé le bonhomme d'hiver.

25 mars : sortie Raquettes à Pessade :

20 cm de neige fraîche inespérés ont permis à un groupe d'adultes et grands enfants le matin, puis familles avec plus jeunes l'après-midi de se balader raquettes au pied

21 avril : balade animée dans Olloix , bourg et Riberolles avec Jacques Tourret : 11 participants

29 avril : nettoyage du sentier GR de descente vers les gorges de la Monne :

14 adultes + enfants ont creusé, dégagé la terre , débroussaillé pour dégager les rigoles d'évacuation et bassin d'orage

un pique-nique au bord de la Monne a suivi les travaux

5 mai : balade Environnement animée par Frédérique Heitz : volcanisme et flore au Puy de la Vache. Cette balade sera renouvelée par beau temps !

29 mai : la fête des voisins :

Cette année c'était le mardi 29 mai qu'était organisé, un peu partout en France, le repas des voisins destiné à faire se connaître un peu mieux des gens qui vivent à proximité immédiate les uns des autres. Olloisirs a saisi cette occasion pour organiser, place de la croix de pierre, en bas d'Olloix, une fête des voisins à destination des habitants d'Olloix. Par chance c'était la seule soirée ensoleillée de la semaine, cependant le temps était très frais pour la saison, 12°C environ. De nombreux olloisiens, 46 adultes et 18 enfants, se sont déplacés en apportant quiches, tartes, crêpes, blinis, brioches, cakes... L'ambiance, arrosée d'un excellent punch offert par Olloisirs, était très détendue et joyeuse et de nombreux habitants en ont profité pour faire connaissance. De l'avis de tous, ce moment très convivial est à renouveler absolument l'année prochaine !



2 juin : randonnée sportive le long de la Monne d'Olloix à St-Saturnin

10 juin : Pique-nique au pré de Barre à 12h + jeux de ballon, boules...

Projets d'automne

participation au festival des automnales, repas , troc/brocante, échange d'annonces...

A ce jour, Olloisirs compte 27 foyers adhérents.

Pour être bien informé de toutes les activités, le mieux est d'adhérer (5€ par an).

Pour en savoir plus : via Internet

<http://olloisirs.blogspot.com/>

ou bien contacter Colette Cadiou : Tél 04.73.39.03.17

Le mot des nouveaux propriétaires de la Grange aux Ayres

Chers habitants d'Olloix,

En tant que nouveaux voisins nous souhaitons nous présenter à vous. Nous sommes Jos et Ria Smorenburg, nous venons de Hollande et nous sommes très fiers d'être les nouveaux propriétaires de la Grange aux Ayres, rue du Pré de Barre.

Jos a été boucher et traiteur pendant presque quarante ans et Ria infirmière. Nous avons trois enfants : notre fils de 21 ans et notre fille de 23 ans restent en Hollande et notre fille aînée fait ses études à Paris.

Il y a deux ans que nous avons fait le grand saut et que nous avons décidé de réaliser notre rêve : de nous installer en France, de créer des gîtes et des chambres d'hôtes afin d'accueillir des vacanciers internationaux et de profiter de « la belle vie française ».

Après des recherches de plus d'un an, une dizaine de visites en Auvergne et des milliers de km de route, nous avons finalement trouvé notre « coup de cœur » à Olloix en août 2006. Sept mois plus tard le moment longtemps attendu était là : le 20 mars 2007 on a finalement signé le contrat de vente et nous sommes devenus les heureux propriétaires de la Grange aux Ayres.

Pendant une rénovation extensive de trois mois, deux gîtes spacieux et quatre chambres d'hôtes confortables ont été aménagées. Quoique les salles de bains et les cuisines aient été équipées aux standards de confort modernes, nous avons faits des grands efforts pour conserver le charme et le caractère de cette vieille ferme.

Nous venons d'accueillir nos premiers clients et plusieurs réservations ont déjà été faites pour cet été, et donc nous attendons impatiemment la fin de la rénovation et l'ouverture officielle. L'ouverture officielle est un événement qui mérite d'être célébré en présence de nos nouveaux voisins et donc vous êtes tous invités chez nous à la Grange aux Ayres pour prendre un verre avec nous, le 22 juillet à partir de 16.00 h..



*
